

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 5 février 2018

Présents : BERAL Didier – CROZE-ARAUJO Christelle – TAULEIGNE Thierry – DUMOUTIER Stéphane – BERRET Patrick – MURILON Luc – GARAND Sophie– GREGNAC Régine – COQUILLEAU David– EYRAUD Patricia– PRAT Dimitri

Absents excusés : RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie– CREUS Béata – DOMERGUE Vincent

CREUS Béata donne pouvoir à BERAL Didier

➤ Salles communales :

- **Modification du règlement intérieur de la salle Mercure :**

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil municipal décide que les personnes travaillant dans les bâtiments communaux bénéficient du même tarif que les habitants de la commune pour la location de la salle Mercure. Il ajoute également aux pièces à fournir, pour la réservation de la salle, un justificatif de domicile pour les habitants de la Commune.

- **Modification du règlement intérieur de la salle Associative :**

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil municipal décide que les personnes travaillant dans les bâtiments communaux bénéficient du même tarif que les habitants de la commune pour la location de la salle Associative. Il ajoute également aux pièces à fournir, pour la réservation de la salle, un justificatif de domicile pour les habitants de la Commune.

ARRIVEE DE PRAT DIMITRI

➤ Communauté de Communes du Bassin d'AUBENAS :

- **Demande de délégation de Droit de Prémption Urbain :**

Ajourné

- **Achèvement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme :**

Ajourné

➤ Assainissement

- **Facturation redevance assainissement : définition du point de départ facturation pour les constructions neuves et le statut des compteurs généraux :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 02

Le Conseil Municipal décide que, dans le cadre de la construction d'un logement neuf, l'abonnement et la redevance assainissement ne seront facturés qu'un an après l'accord du permis de construire.

Le Conseil municipal précise également que les compteurs généraux ne sont plus soumis à la facturation de l'abonnement et de la redevance assainissement.

- **Participation pour le remplacement de regards d'égout :**

- Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 02

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les fournitures pour les travaux de remplacement de 20 tampons du réseau assainissement, pour un montant de 4 838,40€ HT soit 5 326,08€ TTC.

➤ Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – exercice 2018 (dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget de l'exercice précédent) budget communal et budget assainissement

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) budget communal et budget assainissement :

- Budget Principal communal :

Montant budgétisé, dépenses d'investissement exercice 2017 (hors chapitre 16) : 452 390,22 €

$452\,390,22\text{ €} \times 25\% = 113\,097,56\text{ €}$

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21, et 23 à hauteur de 113 097,56 €

- Budget assainissement :

Montant budgétisé, dépenses d'investissement exercice 2017 (hors chapitre 16) : 200 132,97 €

$200\,132,97\text{ €} \times 25\% = 50\,033,24\text{ €}$

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20,21 et 23 à hauteur de 50 033,24 €

➤ Personnel communal :

- **Avenant convention relative à l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche sur les dossiers CNRACL**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant, à la convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche, prorogeant sa durée pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018, dans les mêmes conditions tarifaires.

- **Mise en place de l'entretien professionnel annuel :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document présenté en Conseil Municipal et annexé à la délibération correspondante. Il est également décidé d'appliquer cette démarche aux agents non titulaires.

➤ Projet construction garage communal – demande de subventions :

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal :

- DECIDE la construction d'un nouveau garage communal sous réserve des possibilités de financement et des subventions accordées,
- APPROUVE le montant prévisionnel des travaux suivant :

DEPENSES	
Travaux construction garage communal	112 000,00 € H.T.
Toit panneaux photovoltaïques	28 261,82 € HT
Maîtrise d'œuvre	15 428,80 € H.T.
Etude géotechnique	10 000,00 € H.T.
Divers imprévus	7 200,00 H.T.
TOTAL	172 890,62 € H.T.
	207 468,74 € T.T.C.

- SOLLICITE en conséquence le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux 2018, de la région, du département et du SDE 07.

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

➤ ➤ **Equipe-ment de la salle Mercure :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide l'installation de stores occultants et d'un écran dans la salle polyvalente et autorise le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions liées à ce projet.

➤ **Travaux d'isolation ancienne école : demande de subventions :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal :

- DECIDE la réalisation de travaux d'isolation sur le bâtiment de l'ancienne école comprenant le remplacement des menuiseries et l'isolation des combles, sous réserve de l'obtention de subventions,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
menuiseries	24 532,60 € H.T.	Subvention Conseil Départemental PASS Territoires Taux 20 %	5 799,50 €
	29 439,12 T.T.C.		
Isolation des combles	4 464.90 € H.T.	Subvention SDE 07 -Tranche 1 taux 50% -Tranche 2 taux 30 %	10 000,00 €
	5 357,88 € T.T.C.		2 699,25 €
		Autofinancement	16 298,25 €
TOTAL	28 997,50 € H.T.	TOTAL	34 797,00 €
	34 797,00 € T.T.C.		

- SOLLICITE en conséquence le soutien financier du Conseil Départemental de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS Territoires 2018, et du SDE 07,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.